

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE DU 27 JUILLET 2020

Le vingt-sept juillet deux mille vingt, le Conseil Municipal de la Commune de BROUQUEYRAN, dûment convoqué le vingt et un juillet, s'est réuni en session ordinaire, à vingt heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur SAUMON Jean-Louis.

D 32-2020 DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS SIEGEANT AUPRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE « GIRONDE RESSOURCES »

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune, les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décident :

- De désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :

- M. SAUMON Jean-Louis, Maire, en qualité de titulaire*
- M DILLAR Yves, adjoint au Maire, en qualité de suppléant*

D 33-2020 PROJET DE LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL – MAITRISE D'OEUVRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil l'évolution du projet initial de réaménagement du séchoir à tabac au centre bourg. Le projet initial comprenait l'aménagement d'un local technique et d'un logement communal. Le projet définitivement adopté consiste en la création de deux logements communaux. Cependant la nécessité de créer un local technique demeure avérée.

Afin de répondre à ce besoin, un nouveau projet est amorcé : la création d'un garage communal sur le terrain bordant la salle des fêtes, avec l'hypothèse de déplacement des conteneurs de récupérations, et d'un chenil attenant au bâtiment crée.

Monsieur le Maire et ses adjoints ont demandé à Mme Christine KLINGEBIEL, architecte DPLG de SAINT-CÔME - déjà en charge du projet d'aménagement du séchoir et du centre bourg – de réaliser des esquisses du local en prenant en compte les besoins et l'insertion paysagère du projet.

Après avoir pris connaissance des esquisses et de l'estimation prévisionnelle du projet, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal décident :

- De retenir Christine KLINGEBIEL, architecte DPLG pour le contrat de maîtrise d'œuvre pour un montant de travaux prévisionnels de 38 133,00 € HT, soit 45 759,60 € TTC, sur la base d'un forfait initial de rémunération de 3 813,30 € HT, soit 4 575,96 € TTC*
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre et tous les documents s'y rapportant.*

D 34-2020 VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

Vu le projet de budget primitif 2020 présenté,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE le budget primitif 2020 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;*
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement, comprenant les reports 2018*

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	235 600 €	235 600 €
Section d'investissement	92 000 €	92 000 €
TOTAL	327 600 €	327 600 €

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal des résultats des élections du président et des vice-présidents de la CDC du Réolais en Sud Gironde.
- Monsieur le Maire informe les membres du conseil qu'il a été reconduit dans ses fonctions de président du syndicat SIE SDR.
- Madame SAPHORE informe les élus du manque de concertation du président du SIRP quant à l'acquisition d'une alarme pour l'école de Coimères pour laquelle il a signé un devis, contrevenant à la demande de devis comparatifs des élus syndicaux au cours de la réunion du 29 juin.
- Madame RAMAUD fait un point sur la réunion du SIVOS du Bazadais au cours de laquelle le budget a été voté.
- Monsieur DILLAR informe les conseillers municipaux que le SIAEPA é été installé, que M. DARTIGOLLES est affecté à la commission finance, et que lui-même est à la commission travaux. Il précise qu'au cours du prochain conseil municipal le RPQS (Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Adduction d'Eau Potable) sera présenté à l'assemblée. MM. DARTIGOLLES et DILLAR informent les conseillers que le service de contrôle de l'assainissement non collectif est transféré à la CDC du Sud Gironde. M. DILLAR annonce le prix de l'eau au m³ : 1,69 €, auxquels s'ajoutent 2,40 € pour les foyers reliés à l'assainissement collectif.
- Monsieur le Maire informe les conseillers de l'organisation – si les conditions sanitaires le permettent – d'une manifestation cycliste : championnat d'élite prévu le 4 octobre 2020, organisé par le comité régional (circuit boucle départ et arrivée à Brouqueyran)
- Monsieur ORLIK présente le 1^{er} jet de la prochaine édition du journal municipal.